

21.01.2025 - 10:00 Uhr

Nombre croissant de dons d'organes : la tendance se poursuit



Berne (ots) -

En 2024, il y a eu en Suisse 187 donneuses et donneurs post mortem. C'est la deuxième valeur la plus élevée depuis l'année record en 2023. Pour la première fois, le nombre de dons d'organes en état de mort cérébrale après un arrêt cardiocirculatoire (DCD) a dépassé celui des dons d'organes en état de mort cérébrale (DBD)*. Des patientes et patients sur la liste d'attente pour un organe susceptible de leur sauver la vie continuent à mourir.

La tendance à l'augmentation du nombre de dons d'organes s'est confirmée l'année dernière. En 2024, nous avons compté 187 donneuses et donneurs post mortem. Cette valeur est inférieure à celle de l'année record 2023, où ils étaient au nombre de 200, mais nettement plus élevée que dans les années précédentes (164 donneuses et donneurs d'organes en 2022, 166 en 2021). " D'ici à l'introduction du consentement présumé, nous resterons probablement dans une fourchette de 180 à 220 donneuses et donneurs post mortem par an ", estime Franz Immer, directeur de Swisstransplant. " Après le changement de système, nous espérons que le taux élevé de refus lors de l'entretien avec les proches, qui se situe autour de 60 pour cent aujourd'hui, baissera progressivement ", poursuit Franz Immer. En 2022, les citoyens ont adopté le principe du consentement présumé. La Confédération prévoit de mettre en place le registre du don d'organes et de tissus en cours d'année 2026. Le consentement présumé doit entrer en vigueur six mois plus tard.

Les dons d'organes restent trop peu nombreux

Malgré cette tendance positive, il ne faut pas oublier que chaque semaine, un à deux patientes et patients sur la liste d'attente pour un don d'organe décèdent en Suisse. En 2024, 75 personnes sur la liste d'attente sont décédées (contre 92 en 2023). Le 31 décembre 2024, 1331 patientes et patients attendaient un don d'organe (1391 personnes au 31 décembre 2023). En 2024, 539 organes donnés post mortem ont été greffés (à 522 patientes et patients), contre 584 en 2023 (à 565 patientes et patients).

Davantage de dons d'organes en état de mort cérébrale après un arrêt cardio-circulatoire

En 2024, il y a eu pour la première fois plus de donneuses et donneurs en état de mort cérébrale après un arrêt cardio-circulatoire (98 DCD) que de dons d'organes en état de mort cérébrale (89 DBD)*. " Grâce à la mise en place et au développement des programmes DCD, nous avons plus de donneuses et donneurs d'organes, déclare Franz Immer. En 2025, de nouveaux hôpitaux lancent des programmes DCD. "

Oui ou non au don d'organes?

Le don d'organes est et reste un acte volontaire. Il est recommandé de consigner sa décision personnelle - oui ou non au don d'organes - et de la communiquer à ses proches. On peut le faire avec une carte de donneur, des directives anticipées ou le dossier électronique du patient. <u>Consigner sa décision</u>

*Différence entre le don d'organes en état de mort cérébrale (DBD) et le don d'organes en état de mort cérébrale après un arrêt cardio-circulatoire (DCD)

Le diagnostic de la mort cérébrale est toujours la condition de base pour un don d'organes. En d'autres termes, toutes les fonctions cérébrales, y compris celles des hémisphères cérébraux et du tronc cérébral ont subi un arrêt irréversible. Dans le cas du don d'organes DBD, la personne est en état de mort cérébrale. Cela signifie que le cerveau est complètement et irrévocablement mort. Il n'est plus irrigué. Dans le cas du don d'organes DCD, la personne a un pronostic sans issue, entraînant une interruption des soins. Le cerveau n'est complètement et irrévocablement mort qu'après l'arrêt du coeur.

Photos: 3 graphiques relatifs aux chiffres 2024

Swisstransplant: Fondation nationale suisse pour le don et la transplantation d'organes

En sa qualité de service national des attributions mandaté par l'Office fédéral de la santé publique, Swisstransplant est chargée d'attribuer les organes aux receveuses et receveurs en conformité avec la loi et de gérer la liste d'attente correspondante. Swisstransplant organise au niveau national toutes les activités relatives à l'attribution des organes. À cet effet, elle collabore étroitement avec les organisations d'attribution européennes. Depuis 2009, Swisstransplant est chargée par la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé de coordonner, sur l'ensemble du territoire, les tâches des cantons dans le domaine du don d'organes et de tissus fixées par la loi sur la transplantation, de les consolider avec les réseaux de don d'organes et d'exploiter les synergies. www.swisstransplant.org

Contact:

Contact pour les questions des médias : PD Dr Franz Immer, directeur de Swisstransplant, médecin spécialisé en chirurgie cardiaque FMH, T +41 58 123 80 00, media@swisstransplant.org. Si vous le souhaitez, nous pouvons vous transmettre le nom d'interlocuteurs (expertes et experts, personnes concernées) pour votre compte rendu.

Medieninhalte



En 2024, il y a eu en Suisse 187 donneuses et donneurs post mortem. C'est la deuxième valeur la plus élevée depuis l'année record en 2023. / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100006275 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006275/100928047 abgerufen werden.